Pays de Fontainebleau Communauté d'agglomération

01 Juillet-Août-Septembre 2017

EDITO



Je suis très heureux de vous présenter cette première lettre d'informations de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Le début d'année est porteur d'importants

changements pour le Pays de Fontainebleau : la naissance d'une nouvelle entité, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Créée en janvier dernier, cette collectivité regroupe 26 communes et près de 70 000 habitants, rassemblés autour d'un bassin de vie urbain et rural dans le sud Seine-et-Marne en plein développement.

Elle ouvre de nouvelles possibilités de collaborations et d'échanges entre nos villes et ses habitants.

Elle s'est dotée d'un budget voté à l'unanimité en mars dernier, qui permet à notre

communauté d'agglomération de poursuivre les projets engagés auparavant au sein des communautés de communes mais aussi d'en étudier et d'en accompagner de nouveaux, dans le cadre d'une démarche de maîtrise des dépenses publiques.

Comme je l'ai toujours dit, je souhaite que les communes et l'agglomération travaillent ensemble pour offrir aux habitants toujours plus de services : du sport, des services de proximité, des événements gratuits, des transports accessibles... Tous les élus communautaires et moi-même sommes à votre disposition pour échanger sur les projets d'avenir de notre territoire.

Votre prochaine lettre d'infos paraîtra en octobre-novembre.

Bonne lecture.

Pascal GOUHOURY

Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Un nouveau départ à 26 communes

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé le 1er janvier dernier.

(suite en page 2)



DANS CE NUMERO

Budget 2017



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté son premier budget.

Base Nautique



Le Pays de Fontainebleau : un territoire moteur en matière de politique sportive.

Pépinière d'entreprises



Créé en 2008, ce dispositif intercommunal a déjà accompagné plus de 40 entrepreneurs locaux.



44, rue du Château - 77300 Fontainebleau tél. 01 64 70 10 80 • Fax. 01 64 70 10 98 accueil@pays-fontainebleau.fr www.pays-fontainebleau.fr

Bulletin d'information

Directeur de la publication: Pascal Gouhoury Rédacteur en chef: Juliette Chabot Numéro ISSN: ISSN 2533-6702 Crédits photos: Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Gaval&Go, ANFA-Aviron, Grand Parquet, DR. Imprimé par Inore Groupe Impression

La nouvelle communauté d'agglomération

Elle est issue de la fusion de deux communautés Pays de Fontainebleau et Entre Seine et Forêt et d'une extension à dix-huit communes issues de trois autres communautés Pays de Bière, Pays de Seine, Terres du Gâtinais.



Le Président et les 10 Vice-Présidents de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération possède plusieurs compétences et permet aux différentes communes qui la composent de gérer ensemble des services ou des équipements publics, mais aussi d'élaborer des projets d'aménagement, d'urbanisme ou de développement économique. C'est par exemple la communauté qui est en charge de la gestion et du traitement des déchets, du logement social ou encore de la promotion du tourisme. Pour ce faire, elle délègue parfois ces services, sous son contrôle, à des entreprises ou syndicats.

Interview du Président



Vous avez été élu Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le 27 janvier 2017. Pouvez-vous vous présenter?

J'ai grandi à Avon, puis à Samoreau et ai étudié au lycée François 1^{er}, puis à l'Ecole de Chimie de Paris. J'ai exercé ensuite

dans le milieu hospitalier. Je suis un élu local depuis de nombreuses années : premier adjoint au Maire de Samoreau en 1995, puis élu Maire de la commune lors des dernières élections municipales, en 2014. De 2008 à 2017, j'ai occupé la Présidence de la communauté de communes Entre Seine et Forêt, qui a fusionné en janvier dernier avec la communauté de communes du Pays de Fontainebleau. J'ai développé des projets sur ma commune dès 1995 : la création de la maison médicale, du centre de loisirs, de logements... et porter les projets structurants devant le conseil communautaire, notamment en matière sportive, par le développement d'infrastructures au stade Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine.

Comment comptez-vous travailler avec les 26 communes ?

Je tiens à ce que chaque commune trouve sa place dans cet ensemble intercommunal, composé d'un pôle urbain et de villages ruraux, dans un juste équilibre et dans le respect de chacun. Cette diversité est un atout pour notre territoire. Dès 2016, les élus des 26 communes ont été associés à des groupes de travail créés en relation avec les compétences des cinq communautés de communes, dans le but de préparer la création de la communauté d'agglomération. Depuis février dernier, les élus communautaires s'imprègnent des dossiers et travaillent sur les différents projets. Je salue d'ailleurs leur disponibilité, leur implication et leur travail dans les différentes commissions et groupes de travail mis en place.

Quels sont vos projets pour cette nouvelle communauté d'agglomération de près de 70 000 habitants?

Avant tout, limiter l'impact fiscal sur nos concitoyens me paraît capital, pour que cette nouvelle agglomération ne pèse pas sur les habitants. Par ailleurs, il est essentiel que le Pays de Fontainebleau devienne un partenaire privilégié de l'ensemble des communes, au service des habitants.

Je souhaite aussi mener à bien les projets des intercommunalités qui se sont regroupées.

Les compétences de la communauté d'agglomération :

- Développement économique (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, relations avec les commerces, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme...)
- Aménagement de l'espace communautaire (gestion du plan local d'urbanisme, création et réalisation de zones d'aménagement...)
- Équilibre social de l'habitat
 (gestion du programme local de l'habitat, de la politique du logement, dont le logement social, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier...)
- Politique de la ville (orientations du contrat de ville, gestion des dispositifs de développement et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance)
- Accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Ces compétences ne se substituent pas à celles des communes, mais sont complémentaires.

Par exemple, le projet de réhabilitation de la base nautique à Avon, ou encore l'extension de l'accueil de loisirs à Cély-en-Bière.

Je serai attentif à renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des entreprises et à les accompagner dans leur développement, notamment à travers le dispositif de Pépinière. Il permet chaque année à des dizaines de créateurs de projets d'être guidés et accompagnés; ces entreprises sont des acteurs clés qui font vivre notre territoire.

Il en va de même pour le tourisme, qui constitue un secteur phare, avec des milliers de touristes présents chaque année dans nos villes et villages. J'appuierai également le projet de classement à l'UNESCO du massif forestier de Fontainebleau pour préserver cet espace naturel exceptionnel.

Un groupe de travail « forêt propre »a été constitué, en étroite collaboration avec tous les acteurs locaux, sur la problématique des déchets sauvages en forêt.

Enfin, je souhaite tracer les grandes lignes de notre politique sportive, notamment à l'attention des jeunes, toujours en étroite collaboration avec les communes

Durant les trois ans à venir, je souhaite poser les fondations de notre projet de territoire, avec tous les maires et l'ensemble des conseillers municipaux du Pays de Fontainebleau.



Les élus

Pascal GOUHOURY

Président

Maire de Samoreau



Les vices-présidents



Frédéric VALLETOUX

1^{er} vice-président

Tourisme, enseignement supérieur,
attractivité du territoire



Marie-Charlotte NOUHAL 2^{ème} vice-président Environnement, développement durable



Christian BOURNERY
3ème vice-président
Finances, budgets, ressources
humaines, mutualisation,
rationalisation des syndicats



Sylvie BOUCHET-BELLECOURT 4^{ème} vice-président Cadre de vie, urbanisme / plan local d'urbanisme intercommuna habitat, gens du voyage



Christophe BAGUET 5^{ème} vice-président Développement économique



Patrick GRUEL
6ème vice-président
Sport, culture



Michel BUREAU

7^{cme} vice-président

Politique sociale, logement
social, santé



Catherine TRIOLET 8^{ème} vice-président Transport, déplacement



Chantal LE BRET

9^{ème} vice-président
Enfance, jeunesse,
relais assistantes maternelles



Jérôme MABILLE

10ème vice-président
Aménagement numérique

Les conseillers communautaires délégués



Françoise BOURREUX-TOMASCHKE Avon Habitat



Patrick CHADAILLAT Vulaines-sur-Seine Culture



Gérard CHANCLUD

La Chapelle-la-Reine
Projet de cohérence
territoriale



Jean-Claude DELAUN Ury Information



Philippe DOUCE Barbizon Zones d'activités



Véronique FÉMÉNIA Saint-Martin-en-Bièr Mutualisations, groupements d'acha



Colette GABET *Arbonne-la-Forêt* Urbanisme



Maryse GALMARD-PETERS Cély-en-Bière Eau et assainissement



Jean-Pierre JOUBERT Bourron-Marlotte Créations d'entreprises



Fabrice LARCHÉ Perthes-en-Gâtinais Urbanisme



Geneviève MACHERY Fontainebleau Logement social, accessibilité



Patrice MALCHÈRE Achères-la-Forêt Transport à la demande



Aimé PLOUVIER *Tousson* Déplacements



Patrick POCHON Boissy-aux-Cailles Aménagement rural



François ROY

Avon

Relations avec les
associations sportives



Béatrice RUCHETON

Avon

Gens du voyage & contrat intercommunal de développement (CID)



Chrystel SOMBRET Fontainebleau Liaisons douces



Christiane WALTER
Saint-Germain-sur-Ecole
Relais assistantes
maternelles





Pierre BACQUÉ Le Vaudoué











HUT Alain CHAMBRON
Perthes-en-Gâtinais







































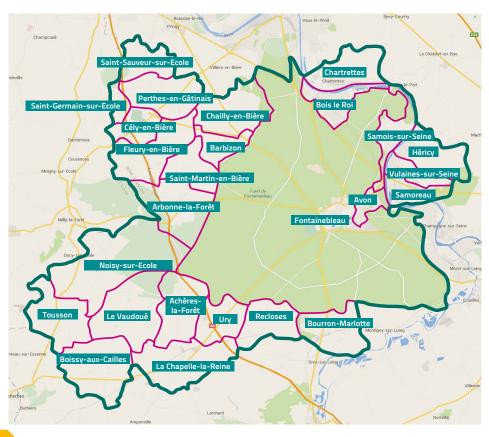












Population: 68 212 habitants

Les communes qui composent la communauté d'agglomération :

Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-seine.

Président : Pascal Gouhoury Siège : 44 rue du Château à Fontainebleau

EN SAVOIR
01 64 74 10 80
ou accueil@pays-fontainebleau.fr
@paysfontainebleau
#PaysFbleau
www.pays-fontainebleau.fr

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté son premier budget.

Le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau, présidé par Pascal Gouhoury, a adopté le premier budget de notre nouvel ensemble intercommunal, regroupant 26 communes pour près de 70 000 habitants. Le conseil a approuvé le budget principal à l'unanimité des votants.





Un budget maitrisé.

Ce budget se caractérise par une maîtrise de la pression fiscale, qui a dû être harmonisée; en effet, la communauté d'agglomération est issue de la fusion de deux communautés – Pays de Fontainebleau, Entre Seine et Forêt – et d'une extension à dix-huit communes issues de trois autres communautés – Pays de Bière, Pays de Seine, Terres du Gâtinais – où les taux d'imposition applicables en 2016 étaient différents.

Le conseil communautaire a fait le choix d'un lissage sur la période la plus longue autorisée par la loi, à savoir douze ans, pour la contribution foncière économique et les parts communautaires sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti. Cette disposition garantit à chaque contribuable une variation très faible de son impôt intercommunal, à la hausse comme à la baisse, de quelques euros par an. Sur le foncier non-bâti, le conseil communautaire a décidé de supprimer la part intercommunale : il s'agit d'un geste politique fort à l'égard du monde rural et de l'activité agricole.

Le budget 2017 de la communauté d'agglomération s'élève globalement à 44,4 K M€, dont 35,2 M€ de fonctionnement et 9,2 M€ en investissement. Sur le seul budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 32,8 M€, l'investissement près de 6 M€.

Le principal poste de dépenses en fonctionnement correspond à des reversements aux communes et à la collecte et le traitement des ordures ménagères. Les autres charges permettent à la communauté d'assumer les compétences transférées par les communes : développement économique, aménagement de l'espace, habitat, transports... et la gestion d'équipements structurants : stades Philippe Mahut et Pierre de Coubertin, piscine de la Faisanderie, Grand Parquet...

Un investissement soutenu et un désendettement important.

Sur l'investissement, la communauté d'agglomération va poursuivre en 2017 des opérations initiées par les communautés de communes antérieures : réaménagement de l'accueil de loisirs (à Cély), viabilisations nécessaires à la mutation des anciens terrains militaires du Bréau (à Fontainebleau), extension et amélioration de la base nautique de la Magdeleine (à Samois-sur-Seine), aménagements sur le site du port de Valvins (à Avon), couverture et réhabilitation de courts de tennis (à Bourron-Marlotte).

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des nouveaux dispositifs contractuels de la région et du département, permettant de faire des investissements pour le territoire, tout en limitant le recours à l'emprunt.

L'agglomération accorde une aide de 70€ aux lycéens pour leur carte de transports Imagine R.

Dans le cadre de sa politique d'aide financière pour l'accès aux transports publics collectifs en faveur des élèves du territoire, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a décidé lors de son dernier conseil communautaire du 18 mai, d'accorder une aide de 70€ par lycéen pour l'achat de leur carte Imagine R. Elle va ainsi aider un peu plus de 1800 élèves, résidant dans les 26 communes du territoire. Cette aide concerne l'année scolaire 2017-2018.

EN SAVOIR

01 64 70 10 80 ou accueil@pays-fontainebleau.fr

Une nouvelle base nautique

En 2016, la communauté de communes du Pays de Fontainebleau a décidé d'investir dans la base nautique de la Magdeleine, située à Samois-sur-Seine, pour réhabiliter les lieux et créer un pôle d'activités nautiques au cœur du Pays de Fontainebleau.



Depuis le 1^{cr} janvier dernier, ce projet est dorénavant porté par la communauté d'agglomération, qui en a voté ses travaux (pour un montant de 1,1 million €), permettant ainsi aux associations nautiques sportives qui l'utilisent, dont l'ANFA (Association nautique de Fontainebleau Agglomération), de disposer d'un complexe nautique d'excellence.

Plusieurs chantiers démarreront en septembre prochain, pour une durée de 6 mois : la création de deux hangars et d'un tank à ramer (équipement d'entraînement pédagogique à l'abri des intempéries), le réaménagement d'une zone d'accueil (vestiaire scolaire et salle de préparation physique) et la création d'une rampe d'accès à l'eau pour les bateaux de sécurité.

Une trentaine de places de stationnement sont prévues et plusieurs activités sont déjà proposées aux adhérents, aux scolaires, au public handicapé et aux entreprises.

Dans le cadre de sa politique sport-santé, l'ANFA propose aussi au plus grand nombre de pratiquer l'aviron et le kayac lors de séances encadrées par des professionnels.

Grace à la réhabilitation de la base nautique, la communauté d'agglomération souhaite positionner le Pays de Fontainebleau en tant que territoire moteur en matière de politique sportive, développer les activités nautiques et créer un « pôle Espoirs », regroupant des jeunes sportifs de haut niveau talentueux. Aujourd'hui, une dizaine de jeunes en sport-étude et du pôle d'Île-de-France d'aviron s'entrainent à l'ANFA.



Armelle Hosquet et Loanne Guivarc'h deviennent championnes de France Senior en X2



Cinq bateaux de la section loisirs ont porté les couleurs de l'ANFA à la 43° Régate de la Vogalonga à Venise



Des stages d'aviron destinés au 9-16 ans sont organisés pendant les vacances de juillet



Loisirs Compétition Ecole d'aviron Scolaire Aviron-Santé Handi-Aviron Aviron-Indoor (AviFit) ...

... des activités pour tous et pour tous les niveaux.

EN SAVOIR **3**

Aviron:

01 60 72 06 64 contact@anfa-aviron.fr www.anfa-aviron.fr

Canoé-kayak:

01 60 72 06 64 anfa.canoe-kayak@hotmail.fr



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La pépinière, pour booster votre start-up!

Créé en 2008, ce dispositif intercommunal a déjà accompagné plus de 40 entrepreneurs locaux.



Financée et animée par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la pépinière d'entreprises est une structure d'aide et d'accompagnement pour les créateurs et entreprises de moins de 2 ans, domiciliés sur le Pays de Fontainebleau. L'objectif est d'accompagner le décollage des projets : mise en réseau, allègement des charges immobilières, accompagnement personnalisé, et installation dans un environnement de travail stimulant (250 autres entreprises présentes sur site). La pépinière est hébergée au 2ème étage du centre Stop & Work, rue Paul Tavernier à Fontainebleau. Elle accueille actuellement 10 startups en bureaux privatifs, en open-space ou en accès illimité au salon d'affaires.

Connaissez-vous le service entreprises?

Nous accueillons les porteurs de projets et les entreprises pour informer et orienter : création, financement, immobilier, ressources humaines et innovation.

EN SAVOIR

Service développement économique et Pépinière d'entreprises : 01.64.70.10.79 economie@pays-fontainebleau.fr

L'entrée en pépinière est soumise à sélection, selon les critères suivants :

- La nature de l'activité : activités de service (ingénierie, web, formation, conseil, tourisme...)
- Le caractère innovant et différenciant de l'activité ;
- Les perspectives en matière de création d'emplois ;
- Les potentialités de développement local ;
- La qualité du business plan et l'équilibre global du projet ;
- Le profil du créateur et sa capacité à participer à la dynamique de la pépinière

Si le projet est éligible et suite à un 1^{er} rendez-vous à la pépinière d'entreprises, le candidat monte un dossier de candidature, en vue d'une audition devant le comité de sélection qui valide ou non l'entrée en pépinière. La Pépinière, c'est aussi des ateliers gratuits, ouverts à tous!

La Pépinière change de nom!

Elle devient le Booster : un nouveau nom pour renforcer l'attractivité du dispositif auprès des entrepreneurs. Le Booster affirme son rôle d'animateur auprès du réseau des acteurs de la création d'entreprises sur le Pays de Fontainebleau.

Retrouvez prochainement les informations sur : www.fontainebleau-entreprises.fr

Portraits
d'entrepreneures
de la pépinière:
Phoebe PERDREAU et
Aurélie GRAVEREAUX
fondatrices de Caval&go
(voyages inédits à cheval)





Les deux premières années de Caval&go, c'était chacune chez soi avec des rendez-vous chez l'une ou chez l'autre. La pépinière d'entreprises a permis à ce duo de cavalières d'avoir un véritable lieu de travail pour s'y installer à deux. Elles y ont trouvé un environnement adapté à leurs besoins, une domiciliation valorisante en accord avec leur activité, des salles de réunion où recevoir les clients, une proximité avec d'autres entreprises, le tout dans un cadre convivial et stimulant. Grâce à l'aide immobilière et au réseau d'accompagnement de la pépinière, elles ont ainsi pu développer leur activité sereinement et accélérer leur développement. Récemment sorties de pépinière, elles ont choisi de continuer leur aventure sur le territoire afin de garder les liens avec le milieu équestre local. Aujourd'hui les voyants sont au vert : leur chiffre d'affaires ne cesse de progresser, elles ont recruté 2 collaboratrices et se diversifient puisqu'elles proposent aussi des voyages « Zen » avec leur marque Zen&go.

Caval & Go www.cavalngo.com 09 80 32 90 42

Le Grand Parquet, un site ouvert à tous

Le Grand Parquet, géré par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, est un site événementiel à Fontainebleau qui accueille chaque année des manifestations familiales, des compétitions équestres internationales et des événements de grande envergure, dont la plupart sont gratuits et ouverts à tous.

Cette année, vous retrouverez les grandes manifestations de la saison, telles que la Grande Semaine de l'Elevage, les deux Grand Prix Classic, mais aussi des nouveautés, comme le Salon Time to Win, un événement dédié aux entrepreneurs et aux entreprises, le rallye Lady Prestige Tour qui aura lieu en septembre ou encore des salons antiquités et brocante, ouverts à tous. La plupart des manifestations sont gratuites et des parkings sont à disposition.

Le site dispose également de plusieurs salles de réunions à louer, entièrement modulables, dont un espace avec terrasse de 365 mètres carrés, équipé d'une cuisine professionnelle. Cinq autres salles de réunions, de 25 à 70 m², permettent l'organisation de tous types d'événements.

Le Grand Parquet accueille régulièrement des séminaires, mariages, lancements de produits, tournages... BNP Paribas, Renault, Mercedes-Benz, sont autant d'entreprises qui ont choisi le Grand Parquet pour leurs séminaires et soirées.

EN SAVOIR **T**

www.grand-parquet.com Tél. 01 64 23 42 87. Retrouvez-nous aussi sur Facebook et Instagram





28 et 29 octobre Le salon Antiquités &

Brocante est le rendez-vous annuel des chineurs à la recherche d'objets rares ou insolites.
Pendant deux jours, vendeurs et collectionneurs se rencontrent au village exposants du Grand Parquet, dans une ambiance chaleureuse et convivial. Cette année, la France sera à l'honneur avec le salon

« Made in France ».Profitez aussi pendant le salon, du Jumping des Écurie de Condé, du vendredi au dimanche.

Entrée libre et parking gratuit.

